

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant la demande de l'entreprise SOLRENOV en date du 19 avril 2021 ;

Considérant que l'entreprise doit faire des travaux sur le logement 139 au 17 rue Jean Raymond Guyon à Carbon-Blanc ;

Considérant que pour la bonne exécution des travaux l'entreprise doit privatiser des places de stationnement pour l'installation d'une benne ainsi que la pose d'un échafaudage ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er} : À partir du 3 mai 2021 et pour une durée de 2 mois, l'entreprise SOLRENOV est autorisée à privatiser des places de stationnement pour la pose d'une benne et d'un échafaudage, pour des travaux sur l'appartement 139 du 17 rue Jean Raymond Guyon à Carbon-Blanc ;

ARTICLE 2 : Une signalisation devra être mise en place au bord de la benne, afin d'éviter toute gêne à la circulation piétonne. Un cheminement piéton devra être mis en place sur le trottoir opposé.

ARTICLE 3 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux.

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise SOLRENOV conformément à la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise SOLRENOV

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à CARBON-BLANC, le 27 avril 2021

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Jean-Luc LANCELEVÉE.



Privatisation des places de stationnement pour pose d'une benne et d'un échafaudage